

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2014

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Monsieur DENIS, donnant pouvoir à Monsieur ROBERT
Monsieur MITHOUARD, remplacé par Madame HENRY

Madame VAUTRIN
Monsieur SERURIER

***Installation du Conseil Communautaire**

Monsieur André FAVRE, Président par intérim a souhaité faire la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs les Maires, Cher(e)s collègues, Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires, je tiens à féliciter chacune et chacun d'entre vous pour votre élection au poste de conseiller au sein de notre nouveau Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson. J'en profite pour présenter mes vœux à chacun et chacune d'entre vous pour l'année 2014 qui s'annonce passionnante pour bon nombre d'entre nous. Je vous souhaite également la bienvenue à la commune de Loisy. Vous êtes ici chez vous et j'espère que vous l'êtes maintenant dans les trente autres communes qui composent notre intercommunalité. Nous avons ensemble la chance de constituer l'assemblée délibérante de la première Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson. J'ai la certitude que nous serons passionnés par notre mandat de conseiller communautaire et par l'œuvre collective qui sera la nôtre à partir de cette séance. Je tiens à remercier et j'adresse ma profonde gratitude à tous nos anciens collègues, délégués communautaires et municipaux impliqués dans les quatre anciennes intercommunalités qui, pour des raisons d'évolution des textes de lois, ne peuvent siéger ce soir parmi nous. Ils ont contribué également à faire de ce qui nous séparait hier, ce qui nous rassemble aujourd'hui au sein de notre nouvelle unité. Cette passion d'unir les territoires pour les uns, ou ce processus pour les autres, s'inscrit dans un cheminement de réflexion qui a débuté il y a plus de 3 ans.

La construction d'un pacte via la charte, la construction d'instances de réflexion via le comité de pilotage, les groupes de travail vont nous permettre de recentrer la nouvelle intercommunalité sur ses compétences premières au regard de la loi, c'est-à-dire l'emploi et le développement économique pour nous permettre de parachever les engagements d'hier, de lancer des projets essentiels pour répondre aux attentes des populations pour nos différents bassins de vie, de préparer une nouvelle organisation des transports urbains à une nouvelle échelle, de préparer l'habitat à l'évolution de la pyramide des âges de notre territoire. Cela a commencé à se traduire par un élargissement et une mise en œuvre des compétences à partir du 1^{er} janvier 2014. Deux voies de travail parallèles nous ont guidées dans le cheminement de ce travail : un processus administratif de création et une réflexion territoriale. C'est ce qui nous a fait cheminé durant toute l'année 2011 et permettez-moi de vous rappeler quelques moments cruciaux. Le premier marquant pour moi fut l'adoption de la charte en janvier dernier à Pagny sur Moselle qui a donné un sens à notre cheminement, les réunions des

groupes de travail, riches en échanges et en interconnaissances qui ont réuni plus de 250 élus du territoire tous motivés, l'arrêté de périmètre lançant administrativement le processus de fusion du 22 avril 2013, les comités de pilotage et d'échanges entre les maires, l'adoption de l'arrêté de M. le Préfet sur l'harmonisation des statuts du 27 décembre dernier, l'élaboration d'une gouvernance de ce Conseil Communautaire qui a choisi d'être composé de 67 conseillers.

Concernant la gouvernance, nous avons dans le respect de la loi, su construire une gouvernance à la fois respectueuse de la légitimité démocratique de chacun en faisant choix d'avoir une représentation des communes isolées dès ce soir, et non pas d'attendre les prochaines échéances électorales. Cette gouvernance aura à poursuivre le travail fourni durant la gestation et la naissance de notre intercommunalité afin de gérer dans une modernité active et démocratique nos responsabilités publiques. J'ai la conviction qu'elle fera école dans d'autres champs. Cette gouvernance ou la recherche des consensus équilibrés et de réflexions constructives sera je l'espère le "leitmotiv" de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson pour donner sa place à toutes les formes de concertation qu'elles soient participatives ou uniquement composées d'élus. Mon souhait, au travers du travail effectué, serait que les candidats ou candidates à la présidence continuent à mener le mandat dans cet état d'esprit sans oublier le plus important, savoir rassembler autour des exigences inscrites dans le projet de territoire en construction, rassembler autour des attentes de nos concitoyens pour l'amélioration de la qualité de vie, rassembler pour devenir une force territoriale à l'échelon régionale et voir au-delà. C'est aussi à chacun d'entre nous de continuer l'interconnaissance territoriale en œuvrant pour une proximité vers nos concitoyens de l'est à l'ouest, du nord au sud. La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson doit être l'outil commun que nous donnons pour porter nos espérances futures. Rien que par cette ambition mais pour cette ambition, voilà un beau programme pour le futur Président ou Présidente à venir.»

André FAVRE, en sa qualité de Président intérimaire, a appelé successivement les délégués désignés par les différents conseils municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes et les a installés immédiatement dans leur fonction de membres du Conseil Communautaire.

***Election du Président**

En sa qualité de Doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Gérard LIGER (maire d'Atton) a présidé l'élection du Président conformément à l'article L. 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été assisté par Monsieur Julien VAILLANT, Benjamin de l'Assemblée, chargé d'assurer les fonctions de secrétaire.

A la question : « Y a-t-il une candidature à la fonction de Président de la Communauté de Communes ? » un candidat s'est déclaré :

- Monsieur Henry LEMOINE

A la demande de Madame Christiane CONTAL et de Monsieur Henri POIRSON, Monsieur Henry LEMOINE a expliqué le motif de sa candidature en ces termes :

« Je pense que le Président doit avoir une vision pour cette intercommunalité, la faire partager et travailler sur un programme. Nous avons déjà commencé depuis un an et demi à travailler sur un projet de territoire. Le travail n'est pas encore abouti, mais je crois qu'il a bien fonctionné et je crois qu'il faut remercier toutes celles et tous ceux qui se sont investis dans les différents groupes de travail, qui sont ici conseillers communautaires, qui sont conseillers municipaux et remercier également les fonctionnaires qui nous ont accompagné dans ce travail. Je crois que les bases d'un gros projet de territoire ont été établies. Il faudra une bonne année et demie pour établir un vrai projet de territoire qui positionnera ce territoire au sein de la Lorraine. J'ai l'impression que c'est un beau challenge qui s'offre à nous et à cette Communauté de Communes, un challenge politique avec un grand P et un challenge humain. C'est un challenge politique, parce qu'une Communauté de Communes comme celle-ci ne doit pas être un enjeu politicien. Dans une Communauté de Communes, on ne doit pas faire de politique politicienne. Nous avons la chance d'avoir un territoire avec un enjeu de développement car nous sommes idéalement situés, au cœur de la Lorraine, entre Nancy et Metz. Nous sommes aujourd'hui dans une logique de vallée européenne des matériaux et de l'énergie. Grâce aux vecteurs de communication dont nous disposons, que ce soit la route, l'autoroute, l'aéroport et la gare TGV-Lorraine, nous avons vraiment des atouts pour développer ce territoire. Il faudra par ailleurs rapidement intégrer la Conférence Métropolitaine qui est une instance de concertation, dans laquelle la Communauté de Communes a sa place.

C'est aussi un enjeu humain car 40 000 habitants, 31 communes, 67 conseillers communautaires, c'est aussi un challenge que de faire travailler ensemble tous ces gens.

Je crois qu'une gouvernance est à mettre en place dans cette intercommunalité, avec un Bureau Communautaire composé d'un Président et de Vice-Présidents, une conférence des maires parce que la commune et le maire restent un élément important, un élément de base de notre démocratie locale. Je propose donc qu'il y ait une conférence des maires qui se réunisse régulièrement et puis qu'il y ait des commissions. L'objet d'une prochaine réunion pourrait être de travailler au cas par cas pour savoir si on ne peut pas intégrer des personnes de nos conseils municipaux, qui ne sont pas forcément conseillers communautaires, qui ont des idées, dans certaines de ces commissions afin de les élargir. Le véritable challenge est de faire se rapprocher nos concitoyens de l'intercommunalité.

Aujourd'hui, partout en France, les intercommunalités restent relativement lointaines des préoccupations de nos citoyens et des administrés. Il faut qu'il y ait des élus, des maires, des Vice-Présidents qui soient ambassadeurs de l'intercommunalité sur les territoires pour expliquer ce qu'elle est et pour essayer de la rendre plus lisible auprès de nos citoyens.»

Ensuite il a été procédé à l'élection du Président.

Les résultats ont été les suivants :

- Sur 65 suffrages exprimés, Monsieur Henry LEMOINE a recueilli sur son nom 47 voix, Monsieur Henri POIRSON a obtenu 1 voix, Monsieur André FAVRE, 1 voix et il y a eu 16 bulletins blancs.

Monsieur Henry LEMOINE, ayant recueilli la majorité absolue des suffrages et accepté le mandat a été élu Président de la Communauté des Communes et immédiatement installé.

Monsieur Henry LEMOINE, Président de la Communauté de Communes a fait la déclaration suivante :

« Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner. J'essaierai dans le peu de temps que nous avons, d'en être tout à fait digne. Je pense que nous aurons beaucoup à travailler ensemble durant ces deux mois. Une de premières activités que j'aurai, sera de rendre visite à toutes les communes pour discuter avec les élus pour voir quelles sont les attentes de chacune et chacun vis-à-vis de cette nouvelle intercommunalité. Le fait d'aller chercher les idées et les besoins des autres, je pense que cela peut être une bonne méthode pour démarrer.»

*** Création de postes de Vice-Présidents**

Le Conseil Communautaire, après délibération a décidé la création de QUATORZE postes de Vice-Présidents.

Adopté par 47 voix pour

10 voix contre (Claude ROBERT, Michel DENIS, Samuel REDONNET, Dominique HENRY, Fernand KRUTEN, Claude HANRION, Nicole HOUPER, Claude VALENTIN, René BIANCHIN, Maurice VILAIN)

8 abstentions (Jennifer BARREAU, Waina CZMIL-CROCCO, Jacques SESMAT, Catherine BOURSIER, Jean-Paul MARCHAL, François BROSSE, Henri POIRSON, Joël ROBIN)

Discussion :

Monsieur Claude HANRION fait part de son désaccord quant à la création de 14 postes de Vice-Présidents. Il demande que ce nombre de postes soit justifié par les rôles à accomplir.

Monsieur Henry LEMOINE répond que lors du travail de balayage des compétences, il est en ressortit 14 grands domaines :

- Développement économique
- Finances
- Gestion des déchets
- Valorisation et protection de l'environnement
- Transports
- Habitat
- Sport
- Culture
- Aménagement de l'Espace
- Tourisme
- Petite enfance
- Action sociale
- Politique jeunesse

- Service aux communes

Monsieur Claude ROBERT partage l'avis de M. HANRION et pense qu'entre 8 et 10 Vice-Présidents serait un nombre suffisant. Monsieur ROBERT souhaite que les conseillers reparlent des compétences lors du prochain Conseil.

Monsieur Henry LEMOINE répond que de par la loi, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson pouvait avoir jusqu'à 15 Vice-Présidents.

Monsieur LEMOINE fait part de son accord pour que les compétences soient abordées lors du Conseil Communautaire du 5 février prochain.

***Election des Vice-Présidents**

Sous la Présidence de Monsieur Henry LEMOINE, il a été procédé à l'élection des 14 Vice-Présidents.

Pour chacune de ces 14 élections, chaque membre, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne un bulletin de vote fermé.

Les résultats ont été les suivants :

- 1^{er} vice-président
 - o Monsieur Henri POIRSON a été élu par 36 voix
- 2^{ème} vice-président
 - o Monsieur André FAVRE a été élu par 50 voix
- 3^{ème} vice-président
 - o Madame Christiane CONTAL a été élue par 41 voix
- 4^{ème} vice-président
 - o Monsieur Bernard BERTELLE a été élu par 42 voix
- 5^{ème} vice-président
 - o Monsieur Noël GUERARD a été élu par 32 voix
- 6^{ème} vice-président
 - o Monsieur Gérard LIGER a été élu par 42 voix
- 7^{ème} vice-président
 - o Monsieur Serge LAURENT a été élu par 48 voix
- 8^{ème} vice-président
 - o Monsieur Christian PORTELANCE a été élu par 42 voix
- 9^{ème} vice-président
 - o Monsieur Jean-Pierre MAURER a été élu par 46 voix
- 10^{ème} vice-président

- Monsieur Bernard BURTÉ a été élu par 47 voix
- 11^{ème} vice-président
 - Madame Sylviane JUNGER a été élue par 41 voix
- 12^{ème} vice-président
 - Monsieur Richard GEOFFROY a été élu par 37 voix
- 13^{ème} vice-président
 - Monsieur Patrice POIREL a été élu par 34 voix
- 14^{ème} vice-président
 - Monsieur Pascal FLEURY a été élu par 33 voix

Messieurs Henri POIRSON, André FAVRE, Madame Christiane CONTAL, Messieurs Bernard BERTELLE, Noël GUERARD, Gérard LIGER, Serge LAURENT, Christian PORTELANCE, Jean-Pierre MAURER, Bernard BURTÉ, Madame Sylviane JUNGER, Messieurs Richard GEOFFROY, Patrice POIREL, Pascal FLEURY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages et ayant accepté leur mandat ont été élus vice-présidents de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson et immédiatement installés.

***Délégation du Conseil Communautaire au Président**

Le Conseil Communautaire, après délibération, donne délégation au Président des attributions du Conseil Communautaire autorisées par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté par 43 voix pour
2 voix contre (Claude HANRION et Fernand KRUTEN)

***Convention de télétransmission des actes administratifs et budgétaires, et des paies**

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que les actes des autorités décentralisées soumises au contrôle de légalité peuvent être transmis par voie électronique au représentant de l'Etat (article L.2131-1 du C.G.C.T.)

La collectivité souhaite recourir à ce procédé qui s'inscrit dans une démarche de modernisation des services.

Conçue dans le cadre de l'application A.C.T.E.S. (Aide au Contrôle et à la Télétransmission Electronique Sécurisée), développée par les services de l'Etat, la dématérialisation du contrôle de légalité vise à la fois :

- A permettre aux collectivités qui le souhaitent de transmettre de façon sécurisée aux services de la Préfecture les actes soumis au contrôle de légalité,
- Recevoir en temps réel, sous forme dématérialisée, l'accusé de réception de l'acte qui le rend exécutoire

- S'engager dans une démarche de développement durable en réduisant les transmissions « papier »

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson doit au préalable signer une convention avec le représentant de l'Etat et choisir un tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'Intérieur.

De la même façon, la convention cadre nationale de dématérialisation établie par la Direction générale des finances publiques (version 1.4 du 17 janvier 2013) permet de dématérialiser les états de paie transmis à la Trésorerie sous réserve de signer, avec la Trésorerie et la Chambre régionale des comptes, un « accord local de dématérialisation ».

Adopté à l'unanimité

***Création du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle du 20 avril 2013 autorisant la création de la Communauté de Communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson, de la communauté de communes du Froidmont, de la communauté de communes du Grand Valmon et de la communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch intégrant les communes de Martincourt, Pagny-sur-Moselle, Vandières et Villers-sous-Prény,

Vu le tableau des effectifs des Communautés de Communes du Froidmont, du Grand Valmon, du Pays de Pont-à-Mousson et des Vals de Moselle et de l'Esch,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle du 27 décembre 2013 relatif à la dissolution du Syndicat Mixte des Déchets et Points Tri de Pont-à-Mousson,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat Mixte des Déchets et Points Tri de Pont-à-Mousson,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle du 27 décembre 2013 relatif à l'harmonisation des compétences de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson,

Vu le tableau des effectifs du CCAS de Pont-à-Mousson et des Communes de Vandières et Pagny sur Moselle,

Considérant qu'il convient de créer le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson au 1^{er} janvier 2014 résultant de la fusion afin de permettre une bonne administration,

Il est proposé de créer le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson suivant :

Filières	Cadres d'emplois	Catégorie statutaire	Grades	Temps de travail	Emplois			Observations
					Postes budget	Postes occupés	Postes vacants	
Direction		A	Directeur Général des Services, Communauté de 20 000 à 40 000 habitants	Temps complet	1	1	0	
Sous-total					1	1	0	
Filière Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint adm. 2° cl.	Temps complet	8	8	0	
				24 h	1	1	0	
				17h30	1	1	0	
				20 h	1	1	0	
			Adjoint adm. 1° cl.	Temps complet	2	2	0	
				28 h	1	1	0	
			Adjoint adm. Pal, 1° cl.	7h	1	1	0	
				Temps complet	1	1	0	
	Rédacteur	B	Rédacteur	Temps complet	2	1	1	
			Rédacteur Pal. 2 cl	Temps complet	2	2	0	
			Rédacteur Pal. 1 cl	Temps complet	2	2	0	
	Attaché	A	Attaché	Temps complet	2	1	1	
				5 h	1	1	0	
			Attaché principal	Temps complet	1	1	0	
Sous-total					26	24	2	
Filière Technique	Adjoint technique	C	Adjoint tech. 2 cl.	Temps complet	17	16	1	dont 2 CAE
				30h	1	1	0	
				28h	1	1	0	
				24 h 30	1	1	0	
				19h	1	1	0	
			Adjoint tech. 1 cl.	Temps complet	4	4	0	
			Adjoint tech. Pal. 2 cl.	Temps complet	5	4	1	
	Adjoint tech. Pal. 1 cl.	Temps complet	2	2	0			
	Technicien	B	Technicien Pal. 2 cl.	Temps complet	1	1	0	

	Ingénieur	A	Ingénieur	Temps complet	1	1	0	
Sous-total					34	32	2	

Filières	Cadres d'emplois	Catégorie statutaire	Grades	Temps de travail	Emplois			Observations	
					Postes budget	Postes occupés	Postes vacants		
Filière culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Assistant territorial d'enseignement artistique	Temps complet	18	0	18	<i>Postes non pourvus en l'absence de concours occupés par des non-titulaires.</i>	
			Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Temps complet	3	1	2		
				4 h	1	1	0		
	Adjoint du patrimoine	C	Adjoint Pat. 2 cl	Temps complet	8	8	0	Dont un agent à 28h	
			Adjoint Pat. 1 cl	Temps complet	6	6	0		
			Adjoint Pat. Pal. 2 cl	Temps complet	1	1	0		
			Adjoint Pat. Pal. 1 cl	Temps complet	1	1	0		
	Assistant de conservation du patrimoine	B	Assistant Conservation du Pat. Pal. 2 cl	Temps complet	2	2	0	Dont un agent en disponibilité	
	Sous-total					40	20	20	
	Filière sociale	Infirmier territorial en soins généraux	A	Infirmier en soins généraux de classe normale	Temps complet	1	1	0	
Educateur des jeunes enfants		B	Educateur des jeunes enfants	28 h	1	1	0		
Auxiliaire de puériculture		C	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	Temps complet	2	2	0		
Agent social territoriale		C	Agent social de 2ème classe	28 h	1	1	0	Temps partiel 21 heures	
Sous-total					5	5	0		
Filière sportive	Opérateur des activités physiques et sportives	C	OTAPS	Temps complet	1	0	1		
	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	ETAPS	Temps complet	6	4	2		
			ETAPS Pal. 2 cl	Temps complet	1	1	0		

			ETAPS pal. 1 cl	Temps complet	6	5	1	
Sous-total					14	10	4	
TOTAL					120	92	28	

Adopté par 62 voix pour
3 abstentions (Claude HANRION, Claude ROBERT, Michel DENIS)

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 0h15.